

Studio TK^{MC} garantit que ses produits sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication pendant cinq (5) ans, sous réserve des exceptions énumérées ci-après. Studio TK réparera ou remplacera par un produit similaire, à sa discrétion, les produits et pièces vendus après le 23 septembre 2013 s'ils cessent de fonctionner en raison d'un défaut malgré une utilisation normale. Seul l'acheteur original peut bénéficier de la présente garantie. Aux fins de cette garantie, on entend par « acheteur » toute personne morale ou physique qui fait l'acquisition d'un produit Studio TK neuf jamais acheté auparavant.

* Date de la première fabrication

Exceptions

- Pour tous les tissus et les cuirs, les garanties de leur fabricant s'appliquent. Studio TK garantit ses fauteuils pour une utilisation pendant un seul quart de travail par jour (40 heures par semaine). Une utilisation au-delà de cette limite se traduira par une réduction de la garantie proportionnelle à l'utilisation supplémentaire.
- Les systèmes à vérin pneumatique de tous les fauteuils, sauf indications contraires, sont garantis deux (2) ans pour une utilisation pendant un seul quart de travail par jour (40 heures par semaine) à compter de la date de livraison.
- Pour tous les produits en partenariat avec Vondom : consulter la page suivante pour les informations sur la garantie de Vondom.
- Tout le mobilier de la collection d'extérieur POINT à une garantie de 3 ans

Exclusions

- Les tissus et finis fournis par l'acheteur et appliqués aux produits Studio TK.
- Les placages de bois naturel (un matériau naturel), qui peuvent comporter des différences de ton d'un panneau à l'autre (et encore plus d'un lot à l'autre), qui peuvent se décolorer s'ils sont exposés au soleil ou aux rayons ultraviolets.
- La couleur et le fil du bois ainsi que le degré d'absorption de la teinture, qui peuvent différer en raison du caractère naturel du bois.
- Les produits qui ont été modifiés ou qui n'ont pas été installés ou utilisés conformément aux directives ou aux mises en garde de Studio TK.
- Les produits qui doivent être remplacés en raison d'une usure normale, de négligence, d'une utilisation abusive, de dommages accidentels ou de dommages subis lors de l'expédition.
- Les produits qui sont utilisés aux fins de location.
- Le rétrécissement, l'étirement et l'usure normale des tissus, des cuirs et des autres textiles. Studio TK n'utilise pas certains tissus précisément pour limiter ces défauts.
- Les marques, éraflures et froissement naturels sur le cuir.
- Studio TK n'acceptera pas les réclamations de garantie pour les distorsions, les déviations ou les désalignements de motifs lorsque des textiles à motifs ou à rayures sont appliqués sur des meubles modulaires. Studio TK ne recommande pas l'utilisation de textiles à motifs ou à rayures sur les meubles modulaires, y compris, mais sans s'y limiter, Borough Lounge, Vettore, Infinito et Clique.

Studio TK décline toute responsabilité délictuelle ou contractuelle en cas de perte ou de dommage direct, indirect, particulier ou exemplaire.

La présente garantie constitue le seul recours du client en cas de défectuosité d'un produit. Studio TK ne fournit aucune garantie, donc aucune garantie explicite ou implicite de qualité marchande et d'adaptation à un usage particulier, autre que les garanties stipulées aux présentes.

VONDOM, en partenariat avec Studio TK, garantit ce produit contre les défauts de matériaux et de fabrication dans le cadre d'une utilisation normale pendant une période de deux (2) ans à compter de la date d'achat au détail par l'utilisateur final initial (« période de garantie »). Si un défaut matériel survient et qu'une réclamation valide est reçue par Vondom pendant la période de garantie, à sa discrétion et dans la mesure permise par la loi, VONDOM 1) réparera le produit gratuitement, en utilisant des pièces neuves ou des pièces remises à neuf dont la performance et la fiabilité sont équivalentes à celles de pièces neuves, 2) échangera le produit contre un produit neuf ou remis à neuf dont la performance et la fiabilité sont équivalentes à celles d'un produit neuf et qui est au moins fonctionnellement équivalent au produit d'origine, ou 3) remboursera le prix d'achat du produit. Pour remplir ses obligations contractuelles, Vondom peut demander à l'utilisateur de remplacer les pièces défectueuses par des pièces neuves ou remises à neuf installables par l'utilisateur et fournies par Vondom.

Un produit ou une pièce de remplacement, y compris une pièce installable par l'utilisateur qui a été installée conformément aux instructions fournies par Vondom, sera couvert par la garantie restante du produit original ou durant quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de remplacement ou de réparation, selon ce qui assure la couverture la plus longue. Lorsqu'un produit ou une pièce est échangé, l'article de remplacement devient la propriété de l'utilisateur et l'article remplacé devient la propriété de VONDOM. Les pièces fournies par VONDOM dans le cadre de ses obligations contractuelles doivent être utilisées pour les produits visés par la réclamation au titre de la garantie. Lorsqu'un remboursement est effectué, le produit en question doit être retourné à VONDOM et devient la propriété de VONDOM.

EXCLUSIONS ET LIMITATIONS

Cette garantie limitée s'applique uniquement aux produits fabriqués par ou pour VONDOM qui peuvent être identifiés par la marque, le nom commercial ou le logo « VONDOM » qui y est apposé. VONDOM n'est pas responsable des dommages résultant du non-respect des instructions relatives à l'utilisation du produit.

Cette garantie ne s'applique pas a) aux pièces consommables, comme les piles, ou aux revêtements protecteurs conçus pour se dégrader avec le temps, sauf si la défaillance a lieu en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication; b) aux dommages esthétiques, y compris, entre autres, les rayures, les entailles et les bris de plastique sur les ports; c) aux dommages causés par une utilisation avec des produits autres que ceux de VONDOM; d) aux dommages causés par un accident, un abus, une mauvaise utilisation, un contact avec un liquide, un incendie, un tremblement de terre ou une autre cause externe; e) aux dommages causés par l'utilisation du produit à d'autres fins que celles permises ou visées décrites par VONDOM; f) aux dommages causés par un entretien (y compris les mises à niveau et les expansions) effectué par une personne qui n'est pas un représentant de VONDOM ou un fournisseur de services autorisé par VONDOM; g) à un produit ou une pièce qui a été modifié pour en modifier la fonctionnalité ou la capacité sans l'autorisation écrite de VONDOM; h) si un numéro de série VONDOM a été retiré ou endommagé.